

L'édito du Président

Les membres du Conseil de développement, conscients de la confiance qui leur ont été accordées par le Conseil communautaire, se sont investis avec responsabilité depuis un an dans des travaux prospectifs.

Nous avons appris au fil des mois à travailler ensemble, à partager nos opinions, nos expériences. Qu'il s'agisse d'enjeux sur lesquels nous avons choisi de travailler, ou bien de dossiers qui nous ont été soumis par le Président de la Communauté de communes, nous avons mené nos travaux en toute objectivité, dans le sens de l'intérêt général des habitants de la Haute-Saintonge.

Je remercie mes collègues pour leur réactivité, grâce à laquelle nous avons pu organiser des auditions, organiser des réunions de travail et émettre des avis sur des dossiers dont l'urgence imposait un calendrier serré.

Si le contexte sanitaire ne nous a pas permis de maintenir l'ensemble des rendez-vous pris, nous avons toutefois réussi à honorer la plupart d'entre eux.

C'est le cas pour les rencontres avec les élus locaux, qui ont été réalisées à 95% du territoire. Nous poursuivrons sur l'année 2022 les dernières rencontres de ces premiers contacts qui sont pour moi indispensables. Le Conseil de développement se veut à l'écoute des territoires et des habitants. Il doit par conséquent rester en contact avec l'ensemble des Maires de la Haute-Saintonge qui connaissent mieux que quiconque le fonctionnement et les projets au sein de leurs communes, les habitudes et les attentes de leurs habitants.

Ces rencontres ont permis de nourrir nos échanges concernant le premier rapport thématique que nous transmettons à l'issue d'une année d'exercice, sur la mobilité active. Parallèlement à ces travaux menés par l'atelier Habitat et Mobilité, les autres ateliers se sont réunis pour cerner les enjeux d'avenir pour la Haute-Saintonge. Parmi les sujets en cours, le Plan Alimentaire Territorial est apparu comme celui dont l'agenda demandait une mobilisation urgente. Il sera donc le prochain que nous soumettrons aux élus communautaires.

Nous nous sommes dotés d'un outil, une base de données qui alimente nos travaux. Cet Observatoire, qui doit être actualisé régulièrement, est également mis à la disposition de tous sur le site internet du Conseil de développement. Car au delà de ses rapports et avis, le Conseil de développement a aussi vocation à transmettre, pour aider les porteurs de projets.

C'est d'ailleurs en ce sens qu'il sera organisateur de conférences thématiques, afin de partager des analyses d'experts. Celles de 2022 seront consacrées à la gestion forestière d'une part, au plan alimentaire territorial d'autre part.

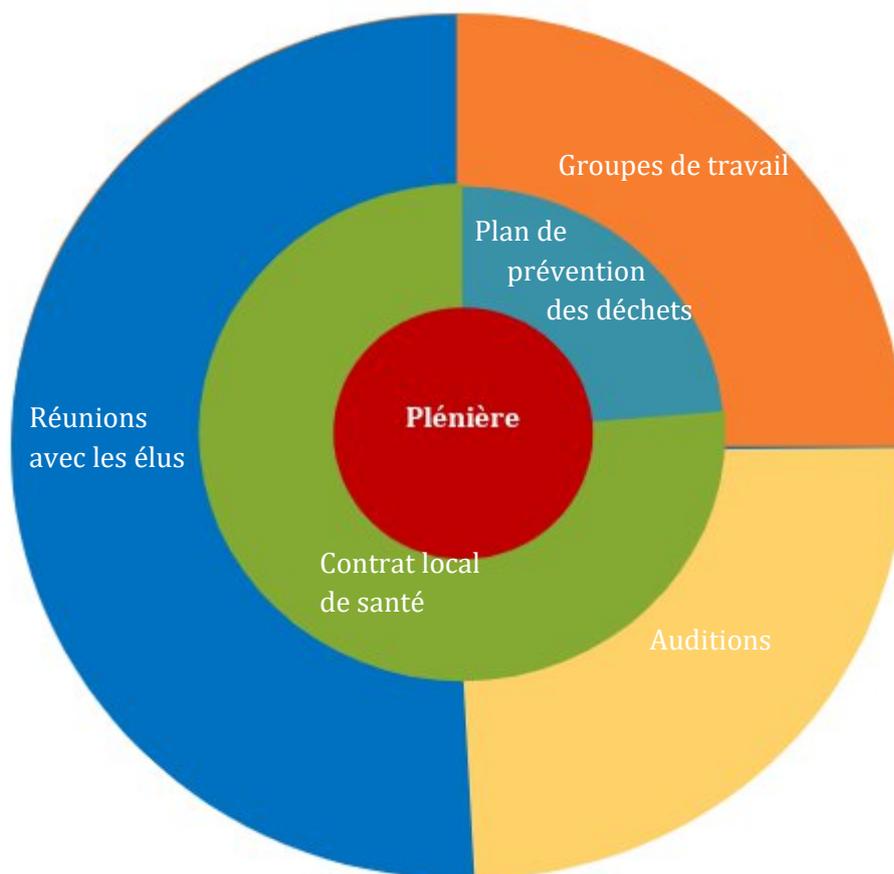
Au plus près des territoires et des habitants, nous organisons nos travaux dans une démarche de responsabilité, c'est à dire avec l'obligation de répondre de nos productions, de pragmatisme en restant vigilants quant aux contraintes d'aujourd'hui et de demain, et d'expertise afin de rester au plus près des vérités scientifiques, techniques et territoriales.

Bernard LALANDE

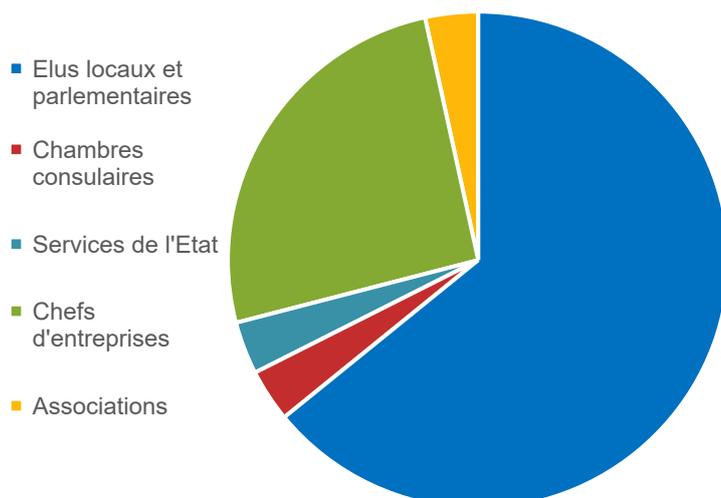
L'activité du Conseil de développement en infographie

Du temps et de la matière grise au service de la Haute-Saintonge

Le Conseil de développement a travaillé en formation plénière, mais aussi en ateliers et groupes de travail pour les auditions. Il a également participé à des réunions de travail organisées par la CDCHS. Le temps dédié par ses membres, a été organisé comme ici représenté.



Des rencontres, des échanges, des débats



A la suite de l'envoi de la plaquette de présentation, le Conseil de développement a rencontré de nombreux acteurs du territoire.

**Près de 120 personnes
ont participé aux
réunions du Conseil
de développement**

Des questionnaires ciblés

- ❖ Aux élus, en ce qui concerne leur vision de la place du vélo en Haute-Saintonge
- ❖ Aux entreprises, pour mesurer leur perception de la responsabilité sociétale et environnementale

Les saisines du Président de la Communauté de communes

Le contrat de relance et de transition écologique



Avis adopté et transmis au Conseil communautaire le 23 juin 2021.

« En conclusion des débats, le Conseil de développement :

- émet un avis favorable au projet du Contrat de Relance et de Transition Énergétique qui sera soumis au Conseil communautaire du 30 juin.

- appelle à la vigilance sur le choix des indispensables critères de sélection et indicateurs d'évaluation, lesquels devront être ambitieux et réalistes, avec une lecture croisée au

regard des différents enjeux.

- sollicite de l'Etat que la démarche soit éclaircie sur les objectifs, les moyens et la gouvernance. Pour plus d'efficacité, la gouvernance doit être organisée au plus près des territoires, en toute connaissance des objectifs attendus et des moyens alloués pour mener à terme les éléments du contrat. »

La DECI - Avis sur l'application du cahier des charges départementale dans les communes à faible densité d'habitat



Avis adopté et transmis le 26 janvier 2022.

« Après examen des textes réglementaires, auditions d'experts et d'élus, le Conseil de développement émet le souhait d'une révision du règlement départemental avec pour principes :

- L'établissement d'un règlement de concertation à valider préalablement par les maires.
- La publication d'un état des lieux sur les réponses apportées aujourd'hui.
- Une rédaction du règlement départemental, qui laisse, comme dans d'autres départements, place à la mixité de solutions sur les zones d'intervention, avec l'intégration d'une souplesse dans les distances à respecter entre le risque et le PEI, prenant en compte la capacité de mobiliser des équipements tels que les camions dévidoirs et pompes relais.
- L'établissement d'un nouveau référencement de PEI au regard des assouplissements possibles.
- L'optimisation des dispositifs et investissements qui vont s'avérer de plus en plus nécessaires pour protéger nos forêts, même s'il s'agit de deux dispositifs de défense différents.
- L'intégration d'un plan d'investissement dans de nouvelles techniques et équipements moins coûteux en consommation d'eau. »

Le SCoT

Lors d'une assemblée plénière dédiée, le SCoT avait été présenté et expliqué au Conseil de développement par la voix des élus délégués et le directeur du service Urbanisme. Vivement intéressés par cette procédure qui devrait renforcer la collaboration entre les communes d'un même espace de vie, les participants ont exprimé le souhait de suivre sa mise en œuvre sur le long terme, en ce qu'elle impacte les travaux prospectifs du Conseil de développement. Ils ont également suggéré la diffusion d'une communication publique sur le sujet afin d'en présenter les orientations stratégiques à toute la population.

Les axes de travail par atelier



MOBILITE-HABITAT (Animation Fabrice Maimbourg)

La Mobilité active a été choisie pour faire l'objet du premier rapport à destination des élus communautaires, après sa validation en séance plénière. Les travaux ont été basés sur des entretiens qualitatifs avec le tissu associatif et les élus locaux, ainsi que sur les réponses à des questionnaires adressés aux mairies et aux entreprises. Le rapport comprend un état des lieux et un document d'orientation dans lequel le Conseil de développement émet des suggestions pour que la Haute-Saintonge devienne aussi un territoire cyclable.



INDUSTRIE - ARTISANAT-BOIS (Animation : Pascal Roth et Dominique Amaniou).

Lors de ses réunions l'atelier a sélectionné 3 enjeux pour le territoire :

- Les entreprises du futur - l'« éco-responsabilité » un enjeu environnemental mais aussi d'efficacité commerciale auprès des prospects et d'attractivité pour les futurs collaborateurs. Un questionnaire a été adressé aux entreprises en début d'année afin de poursuivre la réflexion.
- Les forêts de Haute-Saintonge, un réservoir de ressources naturelles à préserver - des problématiques environnementales, économiques et sociales. L'atelier travaillera avec Julie Deluc, chargée de mission Forêt au sein de la CDCHS, ainsi que Lise Mattiazzo et Thierry Clémenceau, Maires de Bussac-Forêt et Chepniers et présidents de groupements forestiers, afin de concevoir un guide à destination des élus locaux.
- La formation initiale et continue sur le territoire - la Haute-Saintonge territoire du futur et vivier d'idées, d'innovations et de compétences.



TERRE -ALIMENTATION (Animation : Sophie Thibon et Nathalie De Poix).

Aux cours des échanges, l'alimentation est vite apparue comme un axe intégrateur et structurant pour les territoires. Il est proposé de travailler sur une structuration de la filière agroalimentaire dans le cadre d'un Plan Alimentaire Territorial visant à :

- rapprocher l'offre et la demande locales,
- préserver durablement les ressources
- répondre aux enjeux de santé publique.



CADRE DE VIE (Animation : Nelly Chardavoine).

Partant des prévisions du Schéma de Cohérence Territoriale ; lequel prévoit au minimum 20 000 habitants de plus en 2040, les membres de l'atelier ont soulevé l'enjeu de la capacité d'adaptation des territoires à l'accueil des nouvelles populations :

- maintenir la qualité de vie
- répondre aux besoins de services et équipements.



TOURISME-EAU-SANTE

Compte tenu de l'engagement du Conseil de développement dans les travaux du Contrat local de santé, cet atelier ne s'est pas réuni en 2021.

Les outils du Conseil de développement

L'observatoire

Ce recueil de données a été conçu à l'origine comme un outil-support pour les travaux des ateliers.

Le Conseil de développement a décidé de le publier sur son site internet, afin que chacun puisse ainsi suivre l'évolution de certains critères stratégiques relatifs à l'aménagement du territoire de la Haute-Saintonge, et à la progression de la qualité de vie.

Ces critères ont été principalement sélectionnés en fonction des éléments d'analyse et de projection du Schéma de cohérence territoire (SCoT) et du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).



Les supports de communication

Le site internet dédié : www.haute-saintonge.org/conseil-developpement/

La page Facebook @Conseildeveloppement de Haute-Saintonge



Les perspectives 2022/2023

Les travaux 2022/2023

Le Conseil de développement souhaite maintenir sa participation aux travaux pour le plan de prévention des déchets et pour le contrat local de santé.



Par ailleurs lors de son assemblée plénière du 26 janvier 2022, a été validé l'enjeu choisi pour son deuxième rapport : le Plan Alimentaire Territorial (PAT), lequel sera porté par l'atelier Terre- Alimentation, en collaboration avec Vincent BADIE, premier Adjoint au Maire de Cercoux et Christophe PAVIE, Maire de Nieul-le-Virouil, et avec la participation technique de Silène GUESDON, diététicienne de la Communauté de communes, Mélanie LAIR, Agent de la Maison de l'emploi, David ERB, Directeur du service Urbanisme de la Communauté de communes, Catherine GIRARDAT, responsable des contractualisations.

Le Conseil de développement s'engage à la réactivité nécessaire pour toute saisine du Président de la Communauté de communes, comme il l'a fait sur cette première année d'exercice.

Les conférences du Conseil de développement



Des conférences seront régulièrement organisées avec des intervenants qualifiés, afin de réfléchir collectivement à certains enjeux du territoire.

La première, portée par l'atelier Industrie-Artisanat-Bois, sera dédiée à la gestion forestière. Elle présentera les solutions pour conserver en Haute-Saintonge une forêt protégée mais ouverte. Elle est programmée pour l'automne 2022.

La deuxième est envisagée dans le cadre du rapport sur la plan Alimentaire territorial, et porterait donc sur l'organisation de nos filières en Haute-Saintonge.